

Département  
de la MOSELLE

## COMMUNE DE KERLING-LES-SIERCK

Arrondissement  
de THIONVILLE-EST

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers  
élus : **15**

en fonction : **14**

**Séance du 05 septembre 2024**

Conseillers présents : **12**

**Sous la présidence de M. Guy HOCHARD, Maire**

**Présents** : M. Alain SINDT ; M. LINSTER Nicolas ; M. GABRIELE Jérôme ; M. HIRTZ Thiébaud ; M. BERGER Laurent ; M. Jean-Marc SINDT ; M. RISCH Jérôme ; Mme DELAPORTE Marjorie ; Mme MARCK ép SCHMIT Christelle ; M. HILD Didier ; M. KOP Patrice ; Mme Véronique ANDRE ép. CHOSEROT

**Présent par procuration** : M. Pierre Edouard BODEREAU donne procuration à M. GABRIELE Jérôme

**Absente excusée** : Mme Véronique ANDRE ép. CHOSEROT

## 2 – Location appartements communaux : proposition de mandat sans exclusivité à l'agence Guyot immobilier

Monsieur le Maire fait un point sur l'avancée de la rénovation des appartements communaux, il explique que la mise en location est possible à partir de septembre 2024 pour ceux qui sont terminés et il propose de donner mandat à l'agence Guyot Immobilier de Sierck Lès Bains pour trier et vérifier les dossiers de demande, effectuer les visites des appartements et établir les états des d'entrées et sorties des lieux. Le choix définitif des futurs locataires sera soumis à la commission de gestion du locatif et au conseil municipal. La gestion des cautions, loyers et charges reste à la commune comme auparavant. Le tarif appliqué par l'Agence Guyot pour cette prestation est de 11 € TTC du mètre carré (3€ pour l'état des lieux et 8 € le reste), la somme totale ne pouvant excéder le montant du loyer hors charges.

Le conseil municipal, Monsieur le Maire entendu, à l'unanimité valide la proposition de Monsieur le Maire de donner mandat à l'agence Guyot Immobilier de Sierck Lès Bains selon les conditions énoncées et charge Monsieur le Maire de donner suite et de signer les documents relatifs à ce dossier.

Pour copie certifiée conforme à l'original  
Suivent au registre les signatures

A KERLING-LES-SIERCK, le 05 septembre 2024

Le Maire, Guy HOCHARD



Accusé de réception en préfecture  
057-215703612-20240905-0205092024-DE  
Date de télétransmission : 06/09/2024  
Date de réception préfecture : 06/09/2024